LA CHASSE ?

EXPLIQUÉE PAR DIANA ROMANDE

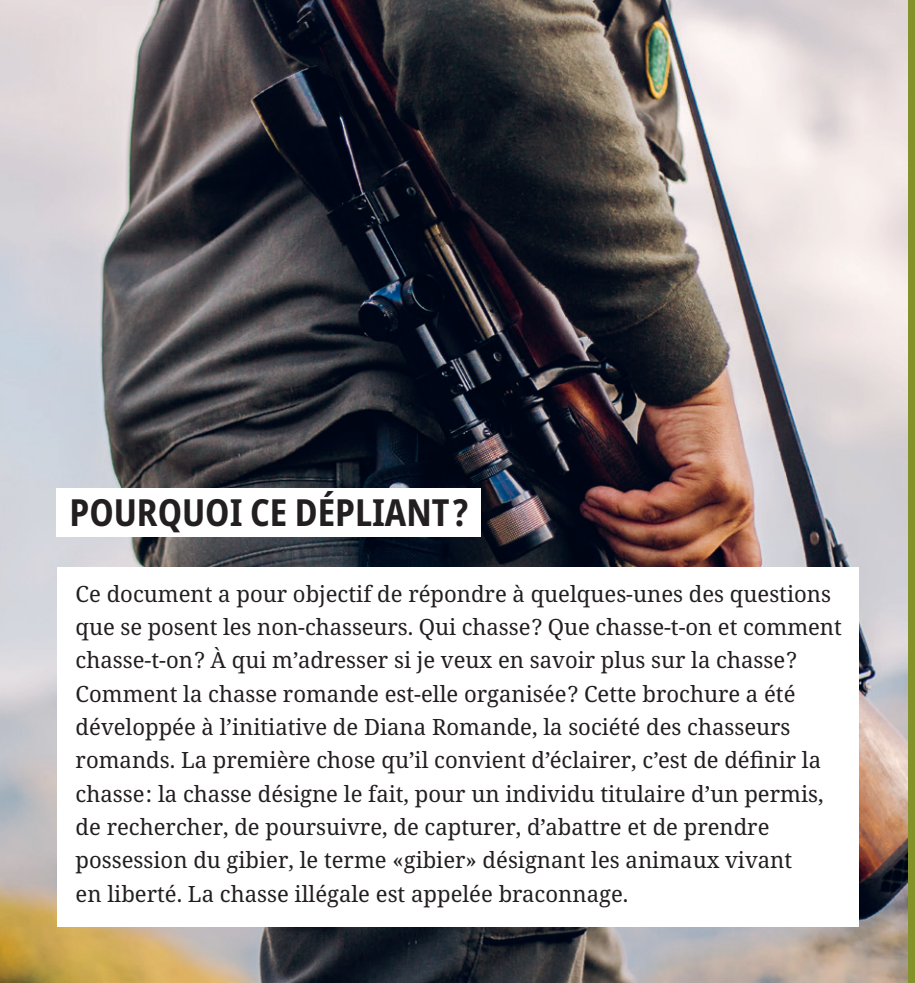

POURQUOI CE DÉPLIANT?

Ce document a pour objectif de répondre à quelques-unes des questions que se posent les non-chasseurs. Qui chasse? Que chasse-t-on et comment chasse-t-on? À qui m'adresser si je veux en savoir plus sur la chasse? Comment la chasse romande est-elle organisée? Cette brochure a été développée à l'initiative de Diana Romande, la société des chasseurs romands. La première chose qu'il convient d'éclairer, c'est de définir la chasse: la chasse désigne le fait, pour un individu titulaire d'un permis, de rechercher, de poursuivre, de capturer, d'abattre et de prendre possession du gibier, le terme «gibier» désignant les animaux vivant en liberté. La chasse illégale est appelée braconnage.

Bien qu'elle ne concerne plus la survie alimentaire, la chasse continue de passionner et il y a autant de raisons de chasser que de chasseurs. Dans nos contrées, sa pratique est surtout liée à la régulation mais son aspect culturel est aussi important. La mise en valeur de la venaison fait partie de l'acte de chasse. Rencontre archaïque de la vie et de la mort, la chasse est à l'origine du comportement social des hommes. Il existe en chacun d'entre nous un chasseur latent, sauf qu'aujourd'hui pour le plus grand nombre, la quête n'est plus le gibier, mais le gain, le plaisir, la rencontre, la découverte, etc.

Guy de Maupassant, ardent chasseur, a écrit dans *Le Horla*: «Je suis né avec tous les instincts et les sens de l'homme primitif, tempérés par des raisonnements et des émotions de civilisé.» Le bonheur des émotions qu'apporte la chasse est indescriptible et appartient à chaque pratiquant. Une seule chose est sûre, le meilleur moyen de comprendre la chasse est de la pratiquer, ou tout au moins de l'accompagner.

POURQUOI CHASSE-T-ON?

DIANA ROMANDE

Diana Romande est la société des chasseurs romands, elle a été fondée en 1882. Ses objectifs sont notamment de:
1. Regrouper tous les chasseurs de la Suisse romande en vue d'une unité d'action. 2. Défendre l'identité et la culture des chasseurs francophones et latins. 3. Agir pour la conservation et la sauvegarde des habitats de la faune en Suisse romande. 4. Approfondir, défendre et transmettre les règles d'éthique, les connaissances et les traditions, la formation et l'information dans les domaines de la faune et de l'environnement. 5. Garantir une plateforme de communication entre les différentes fédérations et associations affiliées à Diana Romande, ainsi qu'avec ChasseSuisse (organisation faîtière nationale).

DIANA ROMANDE

DIANA ROMANDE

DIANAROMANDE.CH
PRESIDENT@DIANAROMANDE.CH

LES FÉDÉRATIONS CANTONALES

FRIBOURG
FÉDÉRATION FRIBOURGEOISE DES SOCIÉTÉS DE CHASSE
CHASSEFRIBOURGEOISE.CH

GENÈVE
FÉDÉRATION CYNÉGÉTIQUE GENEVOISE
CHASSEGENEVE.CH

JURA
FÉDÉRATION CANTONALE JURASSIENNE DES CHASSEURS
FCJC.CH

JURA BERNOIS
FÉDÉRATION DES CHASSEURS BERNOIS
BERNERJAGD.CH

NEUCHÂTEL
FÉDÉRATION DES CHASSEURS NEUCHÂTELOIS
CHASSE-NEUCHATEL.CH

VALAIS
FÉDÉRATION VALAISANNE DES SOCIÉTÉS DE CHASSE
FVSC.CH

VAUD
LA FÉDÉRATION DES SECTIONS VAUDOISES DE LA DIANA
CHASSEVD.CH

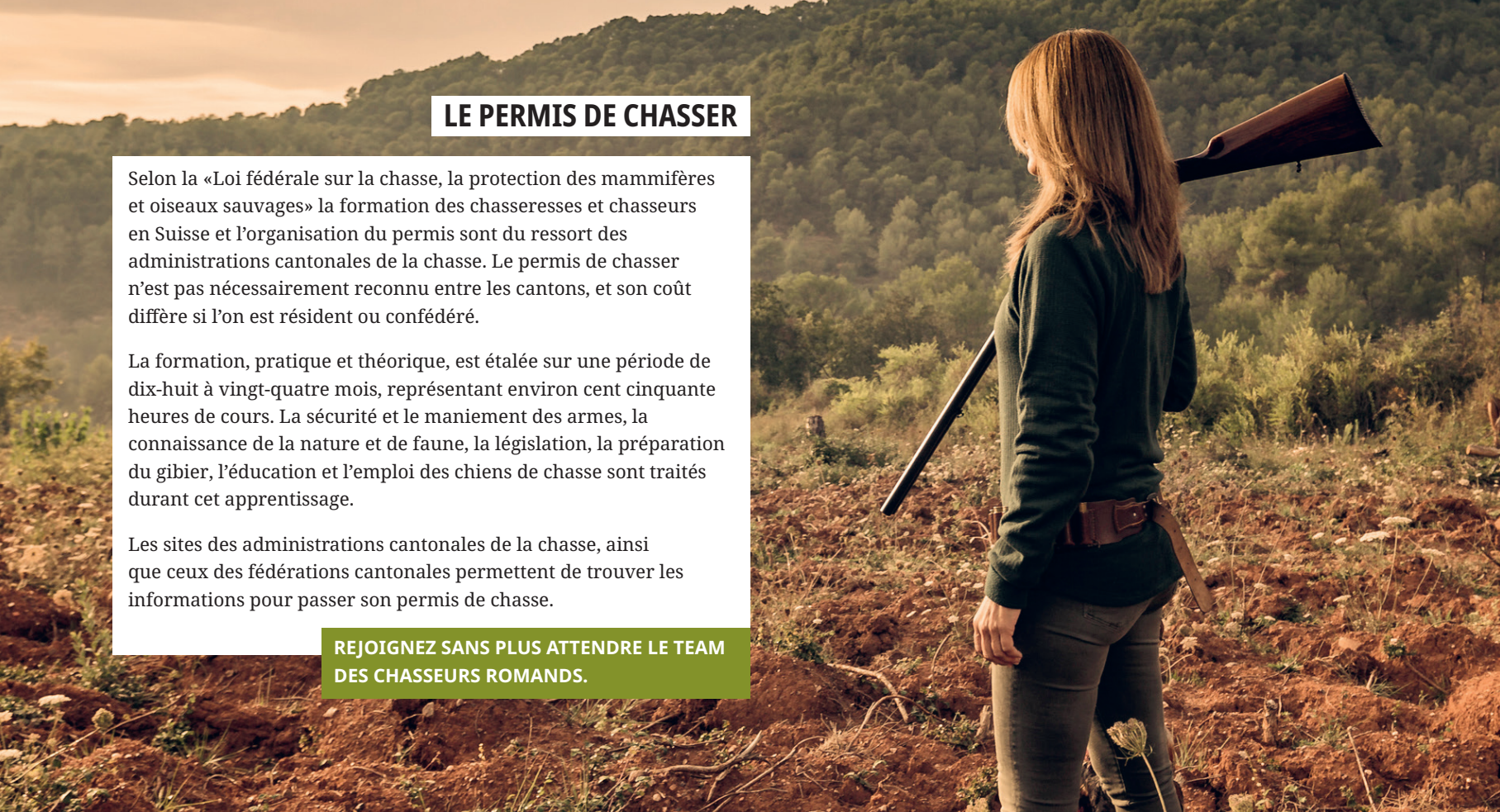

LE PERMIS DE CHASSER

Selon la «Loi fédérale sur la chasse, la protection des mammifères et oiseaux sauvages» la formation des chasseresses et chasseurs en Suisse et l'organisation du permis sont du ressort des administrations cantonales de la chasse. Le permis de chasser n'est pas nécessairement reconnu entre les cantons, et son coût diffère si l'on est résident ou confédéré.

La formation, pratique et théorique, est étalée sur une période de dix-huit à vingt-quatre mois, représentant environ cent cinquante heures de cours. La sécurité et le maniement des armes, la connaissance de la nature et de faune, la législation, la préparation du gibier, l'éducation et l'emploi des chiens de chasse sont traités durant cet apprentissage.

Les sites des administrations cantonales de la chasse, ainsi que ceux des fédérations cantonales permettent de trouver les informations pour passer son permis de chasse.

REJOIGNEZ SANS PLUS ATTENDRE LE TEAM DES CHASSEURS ROMANDS.

LA CHASSE EN SUISSE

En Suisse, chasser n'est pas un privilège mais un droit. La Suisse compte trois systèmes distincts de chasse. La chasse à patente, la chasse affermée, et la chasse professionnelle. La chasse à patente est la plus courante, elle donne le droit de chasser sur l'ensemble du territoire cantonal, à l'exception des districts francs fédéraux et cantonaux. Pour la chasse affermée, les communes afferment le droit de chasser à un groupe de chasseurs (société de chasse) pour une période définie (généralement huit ans). La chasse professionnelle concerne uniquement le canton de Genève. Ce sont des gardes de l'environnement, fonctionnaires de l'Etat qui régulent les effectifs de gibier.

La Suisse compte environ trente mille chasseurs, dont un peu moins de mille chasseresses. Les pratiquantes de la chasse sont toutefois en augmentation chaque année.

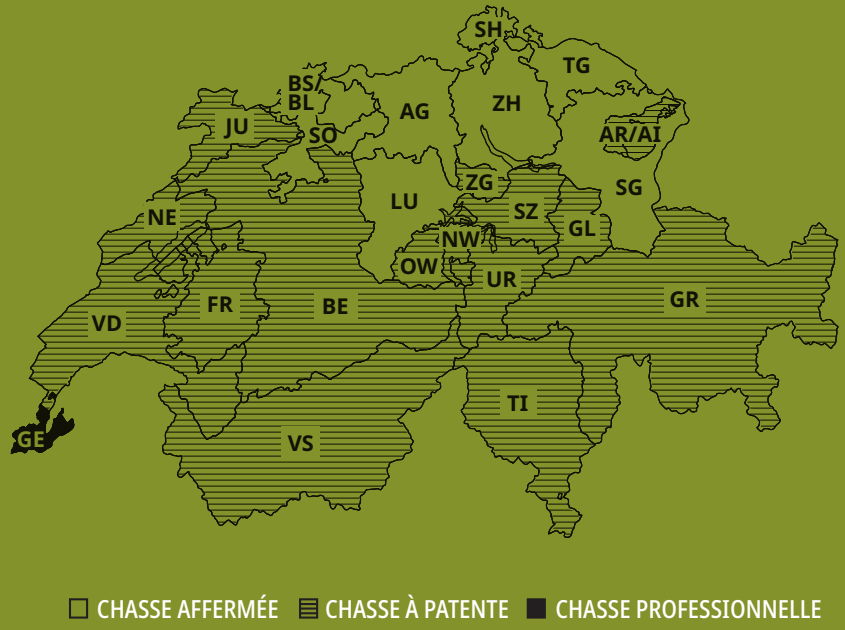

DIANA, CHASSE ET NATURE

Diana, chasse et nature, le magazine romand de la biodiversité et de sa gestion. Chaque mois, des articles sur la faune, les techniques de chasse, des interviews, des portraits, des récits... Ainsi que des pages cantonales pour connaître la vie des différentes fédérations de chasse.

ABONNEMENT

Abonnement individuel 12 numéros
pour 84.–

Abonnement commercial:
restaurant, vétérinaire, etc.
3 x 12 numéros, même adresse postale
pour 120.–

>> inscription ici <<